



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

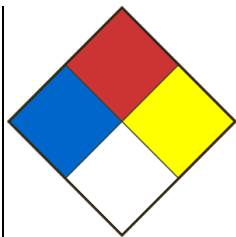
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit KÉROSÈNE (faible odeur) | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique - | | Numéro MAT KP-0101 | Masse molaire |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ODORLESS KEROSENE, KEROSINE, COAL OIL, DEOBASE, KEROSENE PETROLEUM, 2-METHYLTETRADECANE, PETROLEUM DISTILLATES | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2020-01-07 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|--|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Danger par aspiration catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Liquides inflammables catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P331 NE PAS faire vomir.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | <p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p> |



Santé 1
Inflammabilité 2
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Kérosène | 8008-20-6 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|---|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | La chaleur, les étincelles et la flamme nue. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx). |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Les contenants fermés exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |
|--|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants forts, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit bien aéré. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|--|--------|------------------------|--|
| Kérosène | 8008-20-6 | TWAEV | 200,000000 mg/m3 | Canada. Ontario OELs |
| Remarques | Peau Application of limit restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures. | | | |
| | | TWA | 200,000000 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. L'application est restreinte aux conditions dans lesquelles les expositions aux aérosols sont négligeables. | | | |
| | | TWA | 200,000000 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. | | | |
| | | TWA | 200,000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte | | | |
| | | TWA | 200,000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte | | | |
| | | TWA | 200 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. L'application est restreinte aux conditions dans lesquelles les expositions aux aérosols sont négligeables. | | | |
| | | TWA | 200 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte | | | |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Liquide incolore à jaune translucide. |
| Odeur | Distillats de pétrole. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Donnée non disponible.. |
| Point de fusion / congélation | Données non disponibles |
| Point initial d'ébullition | 175-325°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | 38-52°C |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 0.7% v/v |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 6% v/v |
| Tension de vapeur | 0,064 kPa à 20°C. |
| Densité de vapeur | 4.5 (Air=1)- |
| Densité | 0.8g/ml |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'hexanes. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | 3.3-6- |
| Température d'auto-inflammation | 210°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. |
| Substances incompatibles | Acides forts, oxydants forts. Bases, amines. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

KÉROSÈNE (FAIBLE ODEUR)

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Peut être mortel si cela rentre dans les voies respiratoires. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Peut être fatal en cas d'ingestion. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Peut affecter le coeur (arythmie cardiaque), le foie, les reins et la respiration (asphyxie, apnée, oedème pulmonaire aigu, dyspnée, fibrose ou cyanose). |
| DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - >5000 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - >2000 mg/kg |
| CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat >5.28 mg/L - 4 h |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Information écologique disponible | Non |
|-----------------------------------|-----|

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|----------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Numéro UN | 1223 |
| Appellation réglementaire | KÉROSÈNE |
| Classification du TMD | 3 Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|---|
| SIMDUT CANADA | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Liquides inflammables catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A |
|---------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-01-07